

Image not found or type unknown



Fin de contrat d'apprentissage : prime de précarité

Par **Midolito**, le **21/01/2008** à **21:41**

Bonjour, j'ai eu il y a deux mois mon solde de tout compte à la fin de mon contrat d'apprentissage. Ce solde de tout compte comprenait une prime de précarité dont je n'ai pas le droit apparemment. Aujourd'hui, l'entreprise me réclame ce trop perçu alors que je leur ai envoyé ma lettre de solde de tout compte signé il y a deux mois. Est-il possible de ne pas leur rembourser ? Cordialement.